

Pinar Selek en danger !



La sociologue turque Pinar Selek est en danger. Persécutée par le pouvoir turc depuis 1998, condamnée trois fois à la prison à vie et trois fois acquittée, elle reste sous la menace et vit en exil en France, et ne bénéficie d'aucune protection. Ce blog rassemble les textes et les informations publiés sur Pinar Selek sur susam-sokak.fr.

Propos écrits par [Etienne Copeaux](http://EtienneCopeaux.com)
www.susam-sokak.fr

Lundi 13 août 2012

La justice turque invente le procès élastique...



Pinar Selek, mars 2012 - photo
rue89strasbourg

Et voici le procès de Pinar Selek à nouveau reporté. Depuis les grotesques journées de [février 2011](#) (troisième acquittement, puis troisième annulation du jugement), « l'affaire Pinar Selek » est relancée périodiquement par l'annonce d'une nouvelle audience : en mai 2011, comparution de Pinar en personne, au cours de laquelle le procureur a requis son arrestation ; fort heureusement les avocats de la défense ont réussi à la sauver de la prison ; le 22 juin 2011, nouvelle audience, et en raison de lacunes de procédure, l'audience est immédiatement remise au 28 septembre. Au cours de l'été 2011, le procureur Ahmet Nuri Saraç est muté : faible espoir ; le 28 septembre, nouvelle lacune dans la procédure, et le procès est remis à mars 2012. Le 7 mars 2012, les juges estiment que la demande d'emprisonnement à vie faite par le procureur en février 2011 est caduque. Le tribunal est donc à nouveau convoqué pour le 1er août 2012.

Formidable système judiciaire turc ! Ce premier août, alors que toute la machine s'est remise en marche, que des centaines d'amis, d'observateurs, de journalistes turcs et étrangers sont là et craignent un jugement expéditif facilité par la léthargie estivale et ramadane, le tribunal se rend compte que c'est le temps des vacances judiciaires, que des juges sont en vacances, et qu'il faut

remettre au 22 novembre !

A l'intérieur d'un processus judiciaire de quatorze années, nous avons un sous-processus qui aura duré au moins 21 mois (février 2011-nov 2012) *sans qu'aucune décision, même procédurale, n'ait été prise*. Les seuls éléments certains, c'est que Pinar Selek est acquittée et que des éléments du système judiciaire ou étatique veulent lui faire payer cet acquittement par une torture psychologique. Car la décision de février 2011 de casser l'acquittement met Pinar sous la menace d'une arrestation préventive immédiate si elle rentre en Turquie.

Quels sont ces « éléments » ? J'ai cru un temps qu'il s'agissait d'une question de personne, de l'acharnement d'un juge obstiné qui ne voulait pas perdre la face. Mais la mutation du juge Saraç n'a pas entraîné de changement dans le déroulement du procès. Il semble que l'habitus répressif de l'« Etat profond » soit à l'oeuvre ; les gouvernements se sont succédé depuis 1998, l'affaire Selek perdure. Certains comme le ministre Davutoglu disent que c'est un signe d'indépendance de la justice par rapport au pouvoir ! Mais si *la justice devait être indépendante au point de commettre et faire durer de telles injustices*, pourquoi existerait-il, dans chaque pays, un ministère de la justice et un Garde des Sceaux aptes à corriger les dérives de la « justice » ? Si c'est vraiment la justice et elle seule qui est malfaisante, alors le pouvoir est coupable de ne pas intervenir. Il peut le faire par des moyens administratifs ordinaires. Aussi, on doit considérer le pouvoir, autant que le système judiciaire, comme responsable de la situation.

Car il y a dans l'affaire Selek au moins deux manquements graves à la justice, deux peines parfaitement illégales :

Primo, l'allongement d'une procédure « au-delà des délais raisonnables », pratique visée par l'article 5-3 de la [Convention européenne des droits de l'Homme](#), dont la Turquie est signataire. Un tel délai, indéfini, est source d'incertitude, d'instabilité, d'impossibilité de mener une vie normale. C'est une **torture psychologique** prolongée qui s'ajoute aux séquelles des tortures physiques endurées par Pinar Selek en 1998.

Secundo, la relégation ; par la situation inhumaine faite à l'accusée et la *menace permanente d'emprisonnement d'une personne acquittée*, le pouvoir impose *de facto*, de manière extra-judiciaire (comme il y a dans ce pays des exécutions extra-judiciaires) une peine de **relégation illégale**.

Nous savons bien que les juges ne peuvent pas avoir découvert, soudain, et seulement après s'être réunis, qu'un magistrat était en vacances et que le procès devait être reporté. Le but recherché lors de la comédie du 1er août est le découragement, la lassitude, la démobilisation. On compte que Pinar abandonne son combat, par fatigue, et se résigne à sa vie d'exil ; mais comment le pourrait-elle ? On ne peut pas dire « pouce ! » dans ce genre de situation. On compte que

ses amis se lassent, en particulier ses amis étrangers, et qu'ils se disent à l'approche du 22 novembre « Ce sera à nouveau une audience bidon pour remettre la décision à plus tard... ».

Mais **ce n'est pas seulement le destin de Pınar Selek qui se joue à chaque fois, c'est le destin de la Turquie !** Les juges mettent en jeu les conditions d'émergence d'une véritable démocratie !

C'est pourquoi, sans aucunement perdre de vue les autres affaires scandaleuses, les milliers de prisonniers d'opinion, nous allons devoir rester vigilants car l'affaire Pınar Selek est le miroir de la Turquie.

Et qu'on ne nous dise pas, à nous étrangers : « Ça ne vous regarde pas ! » [Nous avons déjà répondu à cette question.](#)

Lire la suite sur son blog :

<http://pinar-selek-en-danger.blogspot.fr/>